

Interview du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration régionale....

... Régis Immongault Tatangani : " le président de la République propose la mise en place au sein de la Commission Cémac, d'un comité chargé de l'élaboration de ce système de sanctions "

Propos recueillis par Innocent M'BADOUMA

Libreville/Gabon

Au terme de la conférence, le membre du gouvernement, qui a représenté le chef de l'Etat à ces assises revient sur le message délivré par le Gabon, et dresse le bilan des actions de la zone depuis 2017.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez représenté le président de la République à la session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Cémac à N'Djamena. Pouvez-vous revenir sur l'objet principal de ce sommet ?

Régis Immongault Tatangani: ce sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement avait pour objet de faire le point des programmes de réformes économiques et financières des États de la Cémac et prendre des mesures pour leur accélération.

Vous vous rappelez que le 23 décembre 2016, l'état préoccupant de la situation économique monétaire et financière de la zone Cémac avait emmené les chefs d'Etat à se réunir à Yaoundé, en présence de Mme Christine Lagarde, directeur général du FMI, et Michel Sapin, à l'époque ministre de l'Economie et des Finances de la France. Cette rencontre avait permis d'arrêter des mesures à mettre en œuvre pour permettre la restauration des équilibres macro-économiques et éviter un ajustement de la parité (*une dévaluation, ndlr*).

Tous les États s'étaient engagés à mettre en place des programmes de réformes économiques avec le soutien du FMI et d'autres partenaires multilatéraux. Tous les pays avaient l'obligation de conclure des programmes avec le FMI, afin d'éviter de passer clandestins. Le Gabon, grâce au

leadership du président de la République, chef de l'Etat, était le premier pays à conclure un programme triennal avec le FMI.

Le Gabon a justement un Programme de relance économique (2017-2019) à mettre en œuvre. Vous avez représenté le président de la République, chef de l'Etat à N'Djamena, quel a été le message ?

En effet, le président de la République, chef de l'Etat, l'un des initiateurs de cette rencontre n'a pu être présent et a demandé que je le représente. Le message du président, que j'ai relayé en lisant son discours prévu à cet effet, fort et bien apprécié par le président en exercice de la Cémac, constituait une sorte de feuille de route.

Dans son message, le chef de l'Etat a rappelé à ses pairs que la Cémac a besoin de la communauté internationale et que le monde avait besoin d'une Cémac forte. D'où la nécessité d'entreprendre des réformes dans nos pays respectifs. Il faut que nous soyons conscients de notre propre responsabilité dans la poursuite des réformes indispensables à la mutation de nos économies.

Il y a deux ans, il s'est dégagé une unanimité des chefs d'Etat à lancer des Plans de relance économique. Quel bilan dressez-vous aujourd'hui ?

Presque deux ans après la réunion de décembre 2016 à Yaoundé, nous nous retrouvons à N'Djamena dans un contexte similaire. Nonobstant quelques évolutions positives, la situation reste préoccupante. Malgré la relative remontée des prix du pétrole, la situation demeure fragile à l'analyse de certains indicateurs importants de performance macro-économique : faiblesse d'excédent budgétaire, niveau des réserves monétaires en deçà des objectifs fixés, entraînant un taux de couverture extérieure de la monnaie insuffisant, un



Régis Immongault Tatangani, ministre d'Etat, ministre de l'Intégration régionale.

état de critères de convergence non conforme aux normes.

Le chef de l'Etat demande qu'on ne se voile pas la face. Mettre en œuvre les réformes indispensables ne constitue pas une option, mais une obligation. D'où la nécessité de changer de braquet et d'accélérer le rythme pour sauvegarder notre zone monétaire. Les zones monétaires les plus performantes fonctionnent sur la base des règles et des normes, et leurs bonnes fortunes sont obtenues grâce au strict respect de ces normes par toutes les parties prenantes.

Autrement dit, le message du président de la République est un appel à la stricte observation des fondamentaux de l'économie...

C'est exact. Pour le président de la République, le suivi de ces règles et de ces normes

implique la mise en place d'un système de sanctions. C'est pour ce faire qu'il propose la mise en place, au sein de la Commission Cémac, d'un comité chargé de l'élaboration de ce système de sanctions.

Le chef de l'Etat a interpellé ses pairs pour un approfondissement de l'intégration et la relance de l'investissement.

Et pour donner plus de force à cette nécessité de relancer l'investissement et mieux coordonner nos actions en la matière, il suggère la mise en place d'un forum de coordination de l'investissement en zone Cémac, qui se réunirait de manière trimestrielle. Pour montrer la voie à suivre, le chef de l'Etat a pris l'engagement d'inscrire dans la prochaine programmation triennale des investissements publics 2020-2022, plusieurs projets.

Enfin, le chef de l'Etat a proposé à ses homologues d'Afrique centrale de prendre l'engagement de faire de la CEMAC, dans dix ans, la zone du continent africain la plus intégrée et l'une des plus prospères.

Confirmez-vous qu'au niveau de la Cémac, deux pays n'ont pas encore signé des programmes avec le FMI, en l'occurrence le Congo et la Guinée équatoriale ?

A ce stade, seuls deux pays n'ont pas conclu de programme avec le FMI, à savoir le Congo et la Guinée équatoriale, à qui le FMI a exigé le passage par un programme de référence s'achevant cette année.

Pour conclure

La crise est-elle devenue un mythe de Sisyphe en zone Cémac ?

Innocent M'BADOUMA

Libreville/Gabon

L'AFRIQUE centrale était-elle économiquement condamnée à reprendre, à intervalle d'années, de plans de relance économique, parler de mobilisation des investissements et de recettes fiscales parce que la situation va mal ? Un peu comme dans le mythe grec où Sisyphe est condamné à rouler la pierre jusqu'au sommet de la montagne, puis de reprendre le calvaire chaque fois que celle-ci redescend, les populations de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cemac) sont-elles condamnées à se serrer la ceinture, sans envisager des cycles heureux ?

En décembre 2016, les chefs d'Etat de la sous-région se réunissaient à Yaoundé pour débattre des mesures prioritaires à mettre en œuvre pour résorber la crise économique. La Communauté était optimiste puisque à leur côté, se tenaient le Fonds monétaire international et le ministère français de l'Eco-

nomie. Quatre des six pays ont signé de Plans de relance économique (PRE).

Le 25 octobre 2018, à un an de la fin de l'échéance de trois ans impartie pour relancer les économies, nos chefs d'Etat se sont retrouvés à N'Djamena, pour pratiquer le même diagnostic sur une Cémac toujours malade de ses contre-performances économiques.

Si, en 2016, le bouc émissaire était tout trouvé - la chute drastique des cours du pétrole-, en 2018, il est difficile de pointer du doigt autre chose que la mal gouvernance des politiques économiques par les élites ; les cours du pétrole s'étant redressés au-dessus des hypothèses budgétaires initiales. C'est ce qu'affirme la Commission de la Cémac lorsqu'elle parle de " *relâchement dans les efforts de redressement économique* ". Des termes forts diplomatiques pour dire que les gouvernements se sont amusés à observer quelques libertés de mauvais goût dans les dépenses, dès que les caisses ont commencé à se renflouer.

L'inquiétude est que cette gouvernance à " *dérapiages budgétaires* " commence à agacer les bailleurs de fonds; comme le serait un médecin plein de bonne volonté qui voit son patient refuser de suivre le traitement.

Comme le préconise le Gabon, la mise en place d'un système de sanctions pour les Etats suffirait-il à rallumer les consciences ? Dans l'affirmative, qui sanctionnerait, vu que d'aucuns vont brandir le principe de " *souveraineté des Etats* " ?

Cet éternel recommencement n'augure rien de bon pour les générations futures. De plus, le mutisme de certains de nos ministres, quant aux politiques sectorielles, amplifie le brouillard qui couvre la lisibilité de la politique gouvernementale de sortie de crise. Un patriotisme économique national et sous-régional s'impose donc.

Pour cela, il faut dépasser la guéguerre de leaderships, à commencer par celle infécondée des chefs d'Etat sur les actions communes d'émergence de la Cémac.

CASSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

NOTE D'INFORMATION N° 2980 /DG-NA

(Portant Gestion des pièces de maintien des droits)

Il est rappelé aux responsables des structures déconcentrées que les activités relatives à la Gestion des Pièces de Maintien des Droits (GPMD) relèvent de leur compétence conformément à la **Note de Service n°034/DG-NA/DGA-CYEA/ARA/18, portant organisation des activités au sein des Directions Régionales, Agences et Bureaux rattachés.**

Aussi, en prévision de la campagne de collecte et de traitement des pièces de maintien des droits pour le compte de l'année 2019, chaque responsable est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite de cette opération.

La Direction des Prestations Techniques en adéquation avec ses attributions interviendra dans un périmètre d'appui et de contrôle.

Par conséquent, j'instruis le Directeur des Prestations Techniques, les Directeurs Régionaux et les Chefs d'Agence au strict respect de la présente note.

Fait à Libreville, le 12 OCT. 2018

Le Directeur Général
Dr. Nicole ASSELE
GABON

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 73 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 1432
www.cns-ga • facebook • cassenationaledesecuritesocialegabon-officiel